



PLAN DE SOBRIÉTÉ DE LA VILLE DE LYON

**MAINTIEN DES
SERVICES PUBLICS**

**-10 % DE CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE**

11 octobre 2022

ÉDITO

#SolidaritéEnergétique



**UN PLAN TRAVAILLÉ
AVEC L'ENSEMBLE
DES PARTIS POLITIQUES**

**UN PLAN FACILITÉ
PAR LES MESURES
DÉJÀ ENGAGÉES PAR
LA VILLE DEPUIS 2020**

**PAS DE BAISSÉ
DE TEMPÉRATURE
DANS LES RÉSIDENCES
SÉNIORS**

**MAINTIEN
DE LA FÊTE
DES LUMIÈRES**

« **Le plan sobriété de la Ville de Lyon peut se résumer en 3 mots : transpartisan, solidaire, exemplaire.**

Merci aux élus de tous bords politiques d'avoir répondu présent en ce moment de crise. L'ensemble des mesures nous permettra de maintenir les services publics et de diminuer de 10% nos consommations énergétiques annuelles.

Engagés depuis deux ans dans une démarche de sobriété, nous n'avons pas attendu le gouvernement pour agir : achat de biogaz renouvelable et français pour le chauffage de nos bâtiments, investissement massif dans la rénovation thermique ou encore mesures interdisant le chauffage des terrasses et le fonctionnement des climatisations des commerces portes ouvertes.

Notre Ville se distingue désormais par son travail de concorde. Tous les groupes politiques ont travaillé de concert pour apporter des réponses à la crise énergétique que nous traversons. Les services de la Ville se sont mobilisés en un temps record pour identifier les consommations actuelles et les sources d'économies. Ce travail d'envergure a permis de cibler les mesures permettant d'atteindre les 10% d'économie d'énergie. Ce plan est d'une part solidaire – il permet le maintien des services publics – et exemplaire - en agissant à tous les niveaux, à court et moyen terme.

Pour finir, j'ai souhaité maintenir la Fête des Lumières. Il est important en ces temps difficiles de pouvoir se rassembler et de renouer avec l'esprit de la fête.

GRÉGORY DOUCET, MAIRE DE LYON

PLAN DE SOBRIÉTÉ DE LYON EN 18 MESURES



MESURES CONCERNANT LE CHAUFFAGE

1 18 °C dans les équipements
excepté :

- 19° dans les locaux administratifs, les bibliothèques, les crèches et les écoles
- 14 ° dans les gymnases (16° pour les sports type gym douce)

- 16° dans les équipements inoccupés plus de 24h
- 25° dans l'eau des piscines
- Allumage du chauffage dans les équipements le 1^{er} novembre au lieu du 15 octobre

2 Déclenchement de la climatisation à 28°
(mesure de moyen terme)

3 Coupure de l'eau chaude des lave-mains des bâtiments publics (hors douches)



MESURES DE SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE

4 Mieux identifier et mieux accompagner les ménages les plus précaires via le CCAS

5 Mise en place d'une charte sobriété avec les commerçants

6 Mise en place d'une charte sobriété avec les structures subventionnées par la Ville



BONNES PRATIQUES ET TRANSFORMATION DES COMPORTEMENTS

7 Animation d'un réseau de référents sobriété parmi les agents de la Ville, dans tous les grands sites, pour informer et sensibiliser aux écogestes

8 Encourager les projets sobriété au sein des services de la Ville, à l'initiative des agents, via le dispositif existant dit CRM (Centres de Responsabilité Municipaux)

9 Chargement des batteries de la flotte des véhicules électriques pendant les périodes creuses

10 Signer la charte « écoWatt » du fournisseur de transport électrique RTE et promouvoir le dispositif et ses outils pédagogiques

11 En partenariat avec la Métropole de Lyon, mise en place d'ateliers Écogestes pour les habitants

12 Création d'un comité de suivi et de mesure du Plan Sobriété



TRAVAUX ET MESURES STRUCTURELLES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

13 **Pose de films de survitrage et autres aménagements** pour réduire la consommation dans les bâtiments publics. Déclenchement optimisé de la ventilation (quand le bâtiment est occupé)

14 **Rationaliser l'occupation des locaux municipaux et inciter les usagers des bâtiments à regrouper les activités** quand cela est possible. Mesure de moyen terme.

15 **Mobilisation de six économiseurs de flux pour identifier des travaux d'économies d'énergie et mettre en œuvre ces mesures structurelles**



MESURES CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE

16 **Réduction de l'amplitude des illuminations de Noël** qui termineront à 23h (au lieu de minuit). La période d'illumination sera réduite d'une semaine en janvier et s'arrêtera le 8 janvier inclus.

17 **Expérimentation de l'interruption de l'éclairage public entre 2h et 4h30** (en fonction des horaires de circulation des métros), 4 nuits par semaine (éclairage maintenu les jeudis, vendredis et samedis soirs)

18 **Limitation de l'éclairage patrimonial au samedi uniquement, jusqu'à 23h** et à titre exceptionnel lors d'événements